

Montreuil, le 17 avril 2025

**Note
aux
opérateurs**

Objet : **Dédouanement** – Mise à jour des instructions sur le dédouanement des envois de faible valeur (version du 15 avril 2025)

Je vous informe de la publication par le bureau Politique du dédouanement de la mise à jour de la décision administrative n° 23-033 du 24 mars 2023.

La nouvelle référence de cette instruction est n° 25-017 (BOD n° 7576) disponible sur la page BOD (Bulletins Officiels des Douanes | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) et sur la page Delta H7 ([Démarche : Déclarer l'importation de marchandises dont la valeur n'excède pas 150 euros dans le nouveau service en ligne Delta H7 | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)) du site Douane.gouv.

Les modifications sont apparentes dans le texte (surlignées en rose).

Toute difficulté d'application réglementaire sera portée à l'attention de votre pôle d'action économique. Toute difficulté sur le plan informatique fera l'objet d'une demande d'assistance via Olga.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef de bureau,

Michel BARON

DGDDI
Sous-direction du Commerce international
Bureau COMINT1 – Politique du dédouanement
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule e-commerce
Courriel: dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr

Plan de classement : F.2.1.4

Réf. : 25000081